

LIVRET D'ACCUEIL



Année scolaire 2023/2024

L'Asbl L'Eveil - L'accueil extrascolaire

Le service Enfance de la Ville de Hannut gère tous les projets qui concernent le secteur 0-12 ans (informer les parents des possibilités existantes, centraliser les informations. **Il a délégué à l'asbl L'Eveil l'organisation de l'accueil extrascolaire** de tous les réseaux d'enseignement hannutois. Ses missions sont :

- *L'organisation des accueils dans les établissements maternels et primaires ;*
- *L'organisation d'un accueil centralisé le mercredi après-midi ;*
- *L'organisation des journées pédagogiques ;*
- *L'organisation d'activités complémentaires pour diversifier l'offre d'accueil ;*
- *L'organisation des plaines de vacances.*

L'accueil se déroule avant et après les heures scolaires du lundi au vendredi dans chaque implantation scolaire à l'exception du mercredi après-midi. Il consiste en la prise en charge de la sécurité des enfants présents sur le site, l'identification de leurs besoins affectifs et physiques et la mise en place d'activités nécessaires à l'épanouissement des enfants et ce, sans contraindre ceux-ci à participer (*voir Accord de principe, Règlement d'Ordre Intérieur affiché*). Lors de l'inscription à l'école ou en début de chaque année scolaire, une fiche signalétique doit nous être rendue dans les plus brefs délais avec les renseignements utiles concernant chaque enfant.

■ L'accueil dans l'implantation scolaire

Le matin de +/- 7h00 à 8h10 (*se renseigner dans les diverses implantations*)

Le soir de +/- 15h30 à 18h00 (*se renseigner dans les diverses implantations*)

Le mercredi midi de 12h10 à 12h30

■ Le mercredi après-midi¹

Après 12h30, l'accueillant ou le bus achemine les enfants à l'accueil centralisé situé à **La Saline (Pôle Jeunesse)**, rue de Tirlemont, 51 où les parents viennent les chercher avant 18h00.

Aucune inscription préalable n'est nécessaire. La communication le matin même à l'accueillant(e) ou enseignant(e) de votre enfant suffit à sa prise en charge par l'équipe du mercredi après-midi.

Cette équipe est composée d'un minimum de 10 personnes qualifiées, outillées et motivées qui se répartissent sur le site selon le choix des enfants.

L'organisation de l'après-midi est la suivante :

De 12h30 à 13h15	Arrivée des enfants, répartition en section maternelle/primaire, repas tartines
De 13h15 à 14h00	Temps libre, répartition des enfants dans les différents ateliers / Etude surveillée
De 14h00 à 15h45	Ateliers
De 15h45 à 16h15	Goûter - Temps libre commun à tous les enfants
De 16h15 à 18h00	Mise en place d'ateliers / activités ludiques par section

Les ateliers proposés de 14h00 à 15h45 sont les suivants :

Eveil **culinaire**, Eveil **manuel** bricolage, Eveil **sportif**, Eveil **scientifique**, Temps libre avec accès à la **plaine de jeux** extérieure et au local « **jeux libres** », Jeux collectifs, **Etude surveillée** pour ceux et celles qui désirent faire leur devoir au calme, ... Un coin **dodo/sieste** est également disponible pour les plus petits.

En quelques mots, vos enfants pourront prendre part à la réalisation du goûter, bricoler, faire du sport ou partir à la découverte d'un thème par le biais d'observations, de manipulations, ...

Une fois par mois, un grand jeu est organisé sur site. Différentes animations ou sorties peuvent être également proposées ponctuellement et en fonction des saisons (Saint-Nicolas, sortie à la patinoire, bowling, ...) avec ou sans inscription.

¹ Sous réserve des décisions du Conseil National de Sécurité et des mesures à mettre en place pour assurer la sécurité de tous les enfants.

▪ Les activités complémentaires²

En complément des accueils effectifs dans chaque implantation scolaire, l'asbl L'Eveil propose l'activité « Eveil musical » le samedi matin de 9h30 à 10h30 (groupe des 3-6 ans) et l'activité « Les Petits Artistes » de 10h45 à 11h45 (groupe des 5-8 ans) sur le site de la Saline. Inscription obligatoire.

En parallèle, l'asbl L'Eveil collabore également avec la Sohag Academy, l'Académie communale Julien Gerstmans et l'Oasis pour le **transport vers leurs propres activités**. Une inscription auprès de l'opérateur est obligatoire avant de solliciter un transport au sein de notre service.

▪ Tarification

La participation financière des parents des élèves fréquentant l'accueil est sollicitée endéans les plages horaires suivantes : **avant 8h00 le matin et à partir de quinze minutes après la fin des cours le soir et le mercredi midi**.

La facturation minutaire de 0,030€ est d'application (soit 1,80€/heure) en accueil. Une réduction tarifaire de 25% est octroyée pour le second enfant facturé et de 50% à partir du troisième enfant facturé et domicilié à la même adresse.

Le transport des enfants vers les activités de nos collaborateurs est facturé 1,50€/transport. L'inscription au transport est trimestrielle et obligatoire. Le prix de l'activité « Eveil musical » et « Les Petits Artistes » est de 3,50€ par jour d'ouverture de l'activité.

L'asbl L'Eveil fournit, et ce, de façon systématique, à tous les parents ayant acquitté les frais de garde de leur enfant une **attestation fiscale**. Celle-ci est envoyée directement au SPF Finances, une copie peut vous être transmise sur demande (info@eveilasbl.be).

▪ Prépaiement

Depuis septembre 2013, chaque enfant reçoit lors de son inscription dans une école fondamentale hannutoise un badge comportant un QR Code qui doit être présent sur le cartable. Ce dernier est scanné lorsque votre enfant est présent durant le temps d'accueil extrascolaire et permet une facturation à la minute. Un système de prépaiement a été mis en place afin d'éviter une facturation pour de petits montants : chaque parent peut verser une avance par le biais d'une communication structurée individuelle unique mentionnée sur chaque facturation. En fin de sixième primaire ou si changement d'implantation scolaire hors Hannut, les avances restantes seront reversées au parent.

▪ Double badge

Soucieux de proposer un service adapté à chaque famille, nous proposons l'application du double badge pour les enfants issus de familles séparées. Ainsi, les enfants concernés par ce système reçoivent un badge comportant deux « QR Codes ». Ce fonctionnement se fait uniquement à la demande des deux parents et est accepté sous conditions. Si vous êtes intéressé et concerné par ce fonctionnement, vous pouvez prendre contact avec un de nos agents administratifs au 019/65.55.05.

▪ Les journées pédagogiques

L'asbl l'Eveil effectue l'accueil durant les journées pédagogiques (sous réserve de minimum 10 inscriptions) habituellement sur le site de la Saline (Pôle Jeunesse) rue de Tirlemont, 51 à Hannut. Le tarif demandé est de 6 € par demi-jour et de 8 € pour la journée. Avant 8h00 et après 15h30, selon les horaires de l'école de votre enfant, les tarifs extrascolaires restent inchangés.

Avec un délai **minimum de 3 jours**, les parents **inscrivent** leur enfant aux journées pédagogiques par mail, par le biais de la page internet **www.eveilasbl.be** ou par téléphone au bureau administratif (019/65.55.05). Les inscriptions sont prises par journée ou demi-journée. L'inscription d'un enfant engendre la facturation de la journée (ou demi-journée).

² Sous réserve des décisions du Conseil National de Sécurité et des mesures à mettre en place pour assurer la sécurité de tous les enfants.

Dans le cas contraire, les parents pourraient se voir refuser l'accueil de leur enfant.

■ **Plaines de vacances**

L'asbl l'Eveil organise également des plaines de vacances durant les congés scolaires. Une inscription à la journée est proposée sans obligation d'inscrire l'enfant toute la semaine. L'inscription est de 14 € la journée. Les publicités des plaines sont toujours distribuées quelques semaines avant le début de chaque plaine par le biais des implantations scolaires et affichées sur nos différents réseaux sociaux. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec un de nos agents administratifs au 019/65.55.05.

■ **Conseil national de sécurité**

L'asbl l'Eveil suivra l'ensemble des décisions du Conseil National de Sécurité et appliquera les mesures sanitaires à mettre en place pour assurer la sécurité des enfants en collaboration avec les directions des écoles fondamentales. Un affichage rappellera les différentes règles à respecter lors de l'accueil extrascolaire aussi bien par les professionnels, les enfants et les parents.

■ **Numéros utiles si vous devez joindre le milieu d'accueil de votre enfant**

Milieu d'accueil de l'école communale d'Avernas	0493/099.209
Milieu d'accueil de l'école communale de Lens-Saint-Remy	0493/099.216
Milieu d'accueil de l'école communale de Moxhe	0493/099.214
Milieu d'accueil de l'école communale de Grand Hallet	0493/099.212
Milieu d'accueil de l'école communale de Thisnes	0493/099.210
Milieu d'accueil de l'école communale de Merdorp	0493/099.215
Milieu d'accueil de l'Athénée Royal primaire de Hannut	0493/099.219
Milieu d'accueil de l'Athénée Royal maternelle de Hannut	0493/099.218
Milieu d'accueil de l'école « Les Lauriers » de Hannut	0493/099.217
Milieu d'accueil du Collège Sainte-Croix de Hannut	0493/099.208
Milieu d'accueil de l'école Notre-Dame maternelle Hannut	0493/099.207
Milieu d'accueil de l'école St-Cœur de Marie de Hannut	0497/220.039
Milieu d'accueil de l'école St-Cœur de Marie de Cras-Avernas	0493/099.211
Milieu d'accueil de la Saline (Pôle Jeunesse)	0493/099.220

■ **Les coordonnées**

Asbl L'Eveil, rue de Tirlemont, 51 à 4280 Hannut

Emmanuel DOUETTE

Président



eveilasbl.be



Asbl-L'Eveil

Audrey VANMECHELEN

Coordinatrice



audrey.vanmechelen@eveilasbl.be



019/65.55.05 ou 0493/099.202

Marie BOVY

Comptable



marie.bovy@eveilasbl.be



019/65.55.05 ou 0493/099.201

Charlotte RIGOT

Conseillère en prévention



charlotte.rigot@eveilasbl.be



019/65.55.05 ou 0493/099.203

Géraldine MATTART

Agent administratif



geraldine.mattart@eveilasbl.be



019/65.55.05 ou 0498/336.620

